

## MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance extraordinaire du 20 octobre 2020

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, ledit conseil municipal peut siéger en référence à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce 20 octobre de l'an DEUX MILLE VINGT à compter de 17H00, à laquelle étaient présents, Monsieur Jean-Marie Dugas, maire, les conseillers suivants :

Monsieur Jean-Paul Rioux	Siège n° 1 ;
Monsieur Gilles Lamarre	Siège n° 2 ;
Monsieur Robert Forest	Siège n° 3 ;
Madame Sylvain Sénéchal	Siège n° 4 ;
Monsieur Philippe Leclerc	Siège n° 5 ;
Monsieur Benoit Beauchemin	Siège n° 6.

Formant quorum sous la présidence du maire. Était également présent à cette séance, monsieur Philippe Massé, directeur général et secrétaire-trésorier.

Tous les membres du conseil municipal présent ont reçu l'avis de convocation au moins 48 heures précédant la séance extraordinaire, tel que prévu à l'article 156 du Code municipal du Québec. L'avis de convocation a été remis par le directeur général.

Aucune assistance dans la salle.

Ainsi un enregistrement audio des délibérations de ladite séance est disponible sur le site Internet de la municipalité dans la section : <https://www.notredamedesneiges.qc.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/proces-verbaux/>

Le projet d'ordre du jour est déposé en séance de conseil et fait partie intégrante de ce procès-verbal pour y être archivé.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Dossiers résolution
  - 2.1 Résolution autorisant l'embauche de l'Inspecteur aux bâtiments et à l'environnement
3. Varia
  - 3.1 Aucun dossier
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire

- |                           |  |
|---------------------------|--|
| Résolution<br>10.2020.163 | <ol style="list-style-type: none"><li>1. <b><u>OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u></b><br/>Il est proposé par monsieur Robert Forest et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 octobre 2020.</li><li>2. <b><u>DOSSIERS RÉOLUTION</u></b></li></ol>   |
| Résolution<br>10.2020.164 | <ol style="list-style-type: none"><li>2.1 <b><u>Résolution autorisant l'embauche de l'Inspecteur des bâtiments et en environnement</u></b><br/>Attendu que le poste d'inspecteur des bâtiments et en environnement était à combler;<br/>Attendu que les démarches de recrutement ont été effectuées conformément à la demande du conseil municipal;<br/>Attendu que les candidatures reçues ont été analysées par le comité de sélection;<br/>Attendu que le comité de sélection a fait son choix et a recommandé au conseil municipal l'embauche du candidat retenu;<br/>Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Benoit Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges procède à l'embauche de monsieur Nicolas Wouters et ce, à compter du 2 novembre 2020 et qu'il autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le protocole d'embauche ;</li><li>▪ Que monsieur Nicolas Wouters embauché, par ladite résolution n° 10.2020.164, agisse à titre d'Inspecteur des bâtiments et en environnement de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges soit le poste correspondant au fonctionnaire municipal désigné à l'article 119 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme (LAU) comme étant responsable de la délivrance des permis, certificats et des attestations de conformité ;</li></ul></li></ol> |

- Que monsieur Nicolas Wouters, Inspecteur des bâtiments et en environnement de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges soit responsable de l'application des règlements d'urbanisme et municipaux pour lesquels l'officier municipal, l'inspecteur des bâtiments et en environnement ou le fonctionnaire désigné est nommé ;
- Que monsieur Nicolas Wouters, Inspecteur des bâtiments et en environnement de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges soit autorisé à émettre des constats d'infraction avec consentement du Conseil municipal pour tous les règlements d'urbanisme et municipaux qui sont applicables par l'officier municipal, l'inspecteur des bâtiments et en environnement ou le fonctionnaire désigné ;
- Que monsieur Nicolas Wouters, Inspecteur des bâtiments et en environnement de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges soit également désigné comme « Inspecteur régional » pour l'application de tous les règlements de contrôle intérimaire (RCI) de la MRC les Basques et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée auprès de la MRC Les Basques ;
- Que le poste d'inspecteur des bâtiments et en environnement de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est désigné dans certaines résolutions pour des fins d'application de certains règlements municipaux (à titre indicatif : Règlements n<sup>os</sup> 226, 247, 272, 396, 377, 452), de pouvoirs municipaux (à titre indicatif : *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*) et d'ententes avec la MRC les Basques (à titre indicatif : entente concernant les cours d'eau en application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales).

### 3. Varia

3.1 Aucun dossier varia.

### 4. Période de questions

Aucune.

Résolution

10.2020.165

### 5. Levée de la séance extraordinaire

À 17 heures 10 minutes, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé monsieur Robert Forest de lever la séance ordinaire.

---

Jean-Marie Dugas, maire<sup>1</sup>

---

Danielle Ouellet, adjoint au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées